

Contribution du Président de la Région Bretagne au débat sur l'Avenir des transports en Europe à l'aune 2010 -2020

La Région remercie tout d'abord la Commission européenne pour l'opportunité qui lui est offerte de partager ses vues sur l'avenir du secteur des transports en Europe à l'aune 2010 -2020.

La Région Bretagne répond à cette consultation publique en exprimant plusieurs idées fortes quant aux grands défis de la prochaine décennie et aux objectifs que la politique européenne des transports devra contribuer à atteindre.

Pour ce faire, la Région Bretagne s'appuie en particulier sur l'expertise développée dans son Schéma Régional Multimodal des Déplacements et des Transports adopté par le Conseil Régional en décembre 2008¹.

Les transports, un secteur clé pour le développement économique et social durable des territoires

La Région Bretagne partage avec la Commission européenne la même vision quant à l'objectif premier de la politique des transports, à savoir : « mettre en place un système de transport durable qui réponde aux besoins économiques, sociaux et environnementaux de la société »².

La Région Bretagne a ainsi mis en avant, dès le préambule de son Schéma Régional des Transports, cette triple importance du secteur des transports :

- sur le plan économique

Si un système de transport performant n'induit pas automatiquement une dynamique économique, à l'inverse, un territoire mal desservi ou mal irrigué verra toujours son avenir compromis.

- sur le plan social

De la qualité des services de transport dépend l'intégration des personnes isolées, enclavées, à mobilité réduite ou à faibles revenus dans une société caractérisée par une mobilité généralisée et accrue, qui par ailleurs connaît un vieillissement important de sa population.

¹ Il s'agit d'un document stratégique visant à améliorer l'offre de transports en Bretagne et offrir ainsi les conditions d'accessibilité et d'attractivité nécessaires au développement du territoire.

² Extrait de la Communication de la Commission européenne « Un avenir durable pour les transports : vers un système intégré, convivial et fondé sur la technologie », juin 2009

- sur le plan environnemental

Les choix en matière de déplacements ont des incidences fortes sur la qualité de l'environnement, sur la santé des habitants et sur les économies d'énergie.

Trois défis majeurs pour l'avenir des transports en Europe

La Région Bretagne en appelle aujourd'hui à la mise en place d'une politique européenne multimodale de déplacements et de transport ambitieuse, basée sur ces trois piliers économiques, sociaux et environnementaux.

Aussi la Région Bretagne a-t-elle identifié trois défis majeurs auxquels l'Europe devra répondre au cours de la prochaine décennie :

1. Améliorer l'accessibilité des territoires pour une attractivité économique accrue

La Stratégie de Lisbonne fait de la compétitivité économique un objectif clé de l'action de l'UE. Or cette compétitivité ne peut être atteinte que si l'Union dispose d'un système de transport permettant de connecter efficacement tous ses territoires, d'une part entre eux et d'autre part avec les régions extérieures.

La Région Bretagne insiste en particulier sur l'importance des territoires périphériques et maritimes, véritables portes d'entrée de l'Union européenne, zones de passage obligatoire pour relier l'UE à ses partenaires commerciaux.

La politique européenne des transports ne pourra donc contribuer à accroître l'attractivité économique des territoires de l'UE qu'en :

- améliorant la place de ces territoires dans les réseaux d'échanges nationaux, européens et internationaux (avec une attention particulière pour les réseaux ferroviaires et aéroportuaires)
- aménageant des ports performants, véritables moteurs de l'économie régionale et donc européenne
- facilitant l'accès des territoires à des nouvelles clientèles touristiques.

2. Garantir l'équité territoriale et sociale : des transports partout et pour tous

Le Livre vert de la Commission européenne sur la cohésion territoriale a récemment rappelé toute l'importance d'un développement mieux équilibré et plus harmonieux de l'ensemble des territoires de la Communauté.

La Région Bretagne souhaite par conséquent mettre en garde la Commission européenne contre toute réforme de la politique européenne des transports qui ne prendrait pas suffisamment en considération cet objectif de cohésion territoriale à l'échelle de l'UE.

Dans l'Avis du Comité des Régions sur la cohésion territoriale dont il était Rapporteur, le Président de la Région Bretagne demande d'ailleurs explicitement que la politique européenne des transports « tienne compte spécifiquement de la nécessité d'assurer l'accessibilité locale des territoires [...] et contribue ainsi grandement à améliorer la desserte globale et la cohésion ».

Les efforts menés au niveau régional pour mieux connecter l'ensemble des citoyens de la région, en particulier les personnes isolées ou enclavées, doivent se retrouver au niveau européen dans un même effort pour garantir l'équité de l'ensemble des territoires.

En outre, ce n'est pas en laissant des territoires à la marge des grands réseaux de transport que l'Union européenne pourra atteindre les objectifs de Lisbonne. C'est au contraire en leur offrant la possibilité de se connecter à ces réseaux. C'est ainsi que toutes les régions européennes, en particulier les régions périphériques et maritimes, pourront prendre leur place dans les flux transeuropéens de voyageurs et de marchandises et contribuer ainsi à la compétitivité de l'économie européenne et au développement mieux équilibré et plus harmonieux de l'Union.

Par ailleurs, la Région Bretagne rappelle toute l'importance de bien prendre en considération les besoins des personnes à mobilité réduite et à faibles revenus dans toute tentative de réforme de la politique européenne des transports.

3. Encourager l'usage des modes de transport alternatifs à la route

La Région Bretagne partage avec la Commission européenne son constat sur l'urgence de limiter les incidences négatives du secteur des transports sur l'environnement.

Or bien que des solutions alternatives à la route existent déjà en Europe, la situation observée en termes de répartition modale pour les voyageurs et les marchandises semble démontrer la prédominance de la voiture ou du camion, quelles que soient les distances parcourues. Il est donc indispensable que l'Union européenne et les Régions agissent de concert pour encourager davantage l'usage des modes de transport alternatifs à la route.

Pour relever ce défi de taille, la future politique européenne des transports devra intervenir dans trois domaines clés :

- Ø l'amélioration des services aux voyageurs afin d'inciter au report modal vers les transports collectifs (développement de la billettique, systèmes d'information des voyageurs...)
- Ø le développement du fret ferroviaire et la promotion de l'intermodalité ports/fer
- Ø le développement des Autoroutes de la Mer

Recommandations à destination des Institutions européennes

La Région Bretagne profite de cette consultation publique pour adresser aux Institutions européennes quelques recommandations concrètes quant aux axes d'intervention qui permettront de relever les grands défis précités.

1. L'importance d'adopter une vision globale du Réseau Transeuropéen de Transport (RTE-T)

A l'occasion de la révision des Orientations communautaires RTE -T qui aura lieu en 2010, la Commission européenne devra adopter une vision globale du Réseau Transeuropéen de Transport.

La Région Bretagne attire en particulier l'attention de la Commission européenne sur l'importance de développer les ports secondaires et d'assurer la cohérence entre réseau portuaire et réseau ferroviaire afin d'éviter une massification des échanges que les infrastructures des grands ports européens ne pourront honorer et une concentration des économies nuisible à la stratégie de Lisbonne.

La future politique européenne en matière d'infrastructures ne pourra plus en effet se limiter au financement d'un nombre restreint de tronçons transfrontaliers et à l'élimination de goulets d'étranglement. Elle devra impérativement s'attacher à rendre plus accessibles les territoires périphériques et maritimes, véritables portes d'entrée de l'Union européenne.

2. Une indispensable adaptation des dispositifs communautaire de financement des Autoroutes de la Mer

Très attachée au développement des Autoroutes de la Mer, la Région Bretagne en appelle aujourd'hui à une révision des dispositifs communautaires concernés, à la fois dans le cadre des RTE-T et en matière d'aides d'Etat.

La Région Bretagne se prononce en faveur d'une mesure simple qui aurait un impact majeur sur le développement de ces lignes maritimes : la possibilité de faire cofinancer les navires par l'Union européenne (RTE -T) et par d'autres partenaires publics (aides d'Etats).

A l'heure actuelle, le règlement RTE -T prévoit uniquement le cofinancement par l'Union européenne d'infrastructures de transport. Or les navires ne sont pas considérés comme des infrastructures et ne peuvent donc pas bénéficier d'un soutien communautaire au titre des RTE. La Région Bretagne demande donc à la Commission européenne de réviser les orientations communautaires RTE -T afin de rendre éligible le financement des infrastructures mobiles, à savoir les navires.

L'Union européenne devra également adapter sa réglementation en matière d'aides d'Etat afin de faciliter l'octroi d'aides publiques à la construction ou l'achat de navires destinés à ces Autoroutes de la Mer.

3. La nécessité de soutenir davantage la mise en place d'équipements multimodaux dans les ports

La Commission européenne expliquait dans sa Communication de 2007 sur la politique portuaire européenne la nécessité de « concentrer les efforts de façon que les ports d'Europe puissent relever les défis de demain, attirer de nouveaux investissements et contribuer pleinement au développement co-modal ». La Région Bretagne souscrit pleinement à cet objectif et demande à l'Union européenne de favoriser davantage l'émergence des ports comme plateformes multimodales en aidant au financement d'équipements intermodaux ports-route-fer.

4. La promotion des échanges de bonnes pratiques entre Autorités locales et régionales et Europe

Nous savons, par expérience, toute l'importance que revêt l'échange de bonnes pratiques entre Autorités locales et régionales européennes dans le domaine des transports. Si le programme plus généraliste Interreg constitue une piste intéressante en ce sens, il serait intéressant pour la DG TREN de mettre en place un programme spécifiquement dédié aux Villes et Régions européennes, à l'image du programme Comenius -REGIO qui permet à des Autorités locales et régionales européennes d'échanger leurs expériences dans le domaine de l'enseignement scolaire.

A titre d'exemple, la Région Bretagne estime qu'il serait très intéressant d'encourager l'échange de bonnes pratiques entre Régions européennes dans ce domaine clé qu'est la promotion du fret ferroviaire.

5. Un budget européen conséquent pour une politique européenne des transports ambitieuse

A la veille de la révision des perspectives financières de l'UE, il importe plus que jamais de se mobiliser pour que l'Union européenne se voie dotée d'un budget accru dans le domaine des transports. Car sans budget conséquent, il sera impossible à la Commission européenne de mener une politique ambitieuse en matière d'infrastructures (RTE -T) ou de recherche (PCRD) dans ce secteur clé.

Jean-Yves Le Drian
Président du Conseil régional de Bretagne



• europe •

